

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39

Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 27 JANVIER 2026

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. FRECON Laurent
M. OGIER Yvan
M. REBOUX Georges
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

Mme QUEMIN Valentine - DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
Mme JIMENEZ Lucie – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
M. DETOUR Claude – Vice-Président de l'ASA des MONTS DU SOIR

Absents représentés : /

Absents ou Excusés : /

Service S.M.I.F. :

M. GUICHARD Gaëtan
M. PION Julien
Mme SONNALIER Isabelle
Mme BOULET Sylvie

Pouvoirs : /

Quorum : 11/11

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 11 DECEMBRE 2025

SUJET 2 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DROIT DE PECHE ET LES OPERATIONS DE SAUVEGARDE PISCICOLE SUR LE CANAL DU FOREZ ENTRE LE SMIF ET LA FEDERATION DE LA LOIRE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE – MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION (ARTICLE 2)

SUJET 3 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG42

SUJET 4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**SUJET N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 11 DECEMBRE 2025**

➤ *Procès-verbal approuvé.*

**SUJET 2 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DROIT DE PECHE ET LES
OPERATIONS DE SAUVEGARDE PISCICOLE SUR LE CANAL DU FOREZ ENTRE LE
SMIF ET LA FEDERATION DE LA LOIRE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE – MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION
(ARTICLE 2)**

Le Bureau du SMIF, réuni le 4 novembre dernier, a pris la décision de signer avec la Fédération de Pêche une convention de partenariat pour le droit de pêche et les opérations de sauvegarde piscicole sur le Canal du Forez et d'en approuver les principes et conditions financières telles que présentées. La Fédération de Pêche a souhaité réduire la durée de la convention de cinq à un an maximum. L'article 2 de la convention a donc été modifié, tous les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Il convient de délibérer pour modifier en conséquence l'article 2 « durée de la convention ».

➡ Voir convention SMIF/Fédération de Pêche en ANNEXE N° 1.

➤ *décision : - modification de l'article 2 « durée de la convention de partenariat pour le droit de pêche et les opérations de sauvegarde piscicole sur le canal du Forez entre le SMIF et la Fédération de la Loire pour la Pêche et la protection du milieu aquatique ».*

DELIBERATION N° B01-20260127

**SUJET 3 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A
L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG42**

Il est rappelé que par délibération du 16.12.2022, le SMIF a approuvé la convention 2023-2026 relative aux prestations effectuées par le Centre de Gestion pour la mission facultative « Retraites » et l'avenant n° 1 à ladite convention par délibération du 9.12.2024.

Le CDG42 a décidé de restructurer son offre et de faire évoluer ses prestations en matière de retraite. Le développement de nouvelles missions s'accompagne également d'une modification des tarifs en vigueur. Ainsi, à compter du 1er janvier 2026, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG42, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Désormais, les prestations proposées sont les suivantes :

- ✓ Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable
- ✓ Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive
- ✓ Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité
- ✓ Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable

- ✓ Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable
- ✓ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec
- ✓ Droit à l'information (cohortes)
- ✓ Le compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière
- ✓ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents
- ✓ Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures)
- ✓ Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en ½ journée ou journée complète)
- ✓ Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée).

Le Centre de gestion de la Loire propose la signature d'un avenant N° 2 à la convention 2023-2026 relative aux prestations effectuées par le Centre de Gestion de la Loire pour la mission facultative « Retraites » pour intégrer ces changements.

➡ Voir projet d'avenant n° 2 à la convention 2023-2026 relative aux prestations effectuées par le Centre de Gestion de la Loire pour la mission facultative « Retraites » en ANNEXE N° 2.

► *décision : - approbation de l'avenant n° 2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42 pour les prestations en matière de retraite tel que proposé.*

DELIBERATION N° B02-20260127

SUJET 4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Reconduction n°1 du marché « Entretien des Espaces verts du Canal et de ses abords » avec PASSION NATURE FOREZ pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2026 (conformément à l'article 7 ci-dessous) :

ARTICLE 7 – DUREE DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 2 ans.

Le marché est reconductible 2 fois 2 ans.

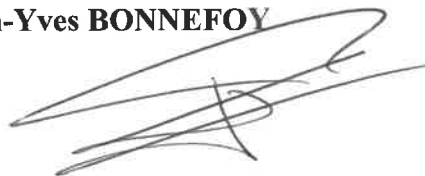
Mrs GUICHARD et PION apportent quelques précisions sur les opérations d'entretien des espaces verts sur le Canal notamment sur la qualité du travail et les équipes intervenants chez PNF. Un recadrage a été nécessaire car un turn-over est important dans les équipes qui connaissent moins le terrain.

Pour ce qui concerne le prestataire SAUR, intervenant sur le Canal, Mrs GUICHARD et PION informent les élus du départ du Directeur M. NEBU. Ils rappellent que l'équipe Irrigation est encadrée par Guillaume DURAND et ont tous une assez bonne connaissance du terrain. Les difficultés sont principalement de répondre efficacement et dans des délais respectables aux nombreuses sollicitations et demandes sur certaines périodes assez chargées.

Fait à MONTBRISON, le 29 janvier 2026

Le Président du SMIF,

Jean-Yves BONNEFOY



Le Secrétaire de séance,

Georges REBOUX



P.J. : - feuille d'émargement

- Annexe 1 : convention SMIF/FEDERATION PECHE

- Annexe 2 : avenant 2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL-Retraite SMIF/CDG42

Réf. Info : Z:\REUNIONS\Bureau - (poch.jaune)\2026\27.01.2026\PV BUREAU_27.01.2026\PV_BUREAU_27.01.2026.doc

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

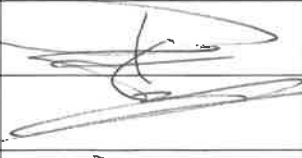
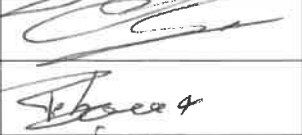
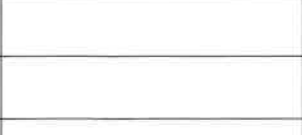
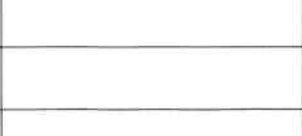
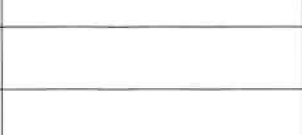
B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Réunion du BUREAU SYNDICAL du SMIF

Le Mardi 27 janvier 2026 à 11 H 00

FEUILLE D'EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire – Président du SMIF	
1	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire – 1 ^{ère} VP SMIF	
2	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
3	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
4	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU – 3 ^{ème} VP SMIF	
5	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
7	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
8	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS – secrétaire du SMIF	
9	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
10	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL – 2 ^{ème} VP SMIF	
11	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			